

ANNEXE 2: Note d'information au public sur l'examen de la situation économique de la France par le FMI en 2000

Note d'information au public (NIP) N° 00/95
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
13 novembre 2000

Le FMI conclut les consultations au titre de l'article IV avec la France

Le 27 octobre 2000, le Conseil d'administration a conclu les consultations au titre de l'article IV avec la France¹.

Informations générales

Selon les indicateurs, la croissance du PIB réel a approché 3 % en moyenne annuelle depuis 1997 et les projections des services du FMI tablent sur une croissance de 3 ¼ % en 2000 et en 2001. Cette vigueur s'explique par le dynamisme de la consommation et de l'investissement privés, soutenus par les conditions monétaires et par la forte confiance des ménages et des entreprises. La demande extérieure a contribué elle aussi aux performances de croissance récentes en raison de la dépréciation enregistrée par l'euro depuis sa création et de coûts unitaires de main-d'oeuvre concurrentiels. En outre, plusieurs années de réformes structurelles graduelles mais significatives ont amélioré le fonctionnement du marché du travail. La croissance a toutefois été moins vive que prévu au second trimestre et plus récemment, les indicateurs de confiance ont légèrement baissé, ce qui s'explique en partie par la hausse des cours mondiaux du pétrole.

Le rythme rapide des créations d'emplois est une caractéristique particulièrement encourageante de l'expansion cyclique actuelle. Au total, un million d'emplois supplémentaires ont été créés depuis le milieu de 1997, dont un nombre record de 450.000 pour 1999 seulement. Résultat, le taux de chômage — qui avait culminé à 12 ½% en 1997 — est retombé à environ 9 ½% en septembre 2000. Les nouveaux emplois ont été créés en grande majorité dans le secteur tertiaire et sous forme principalement de travail temporaire et de contrats à durée déterminée. Une fraction non négligeable de ces emplois — un sur cinq depuis 1997 — a été subventionnée par l'État, mais les bons résultats affichés sur le front de l'emploi découlent aussi de la réduction ciblée des cotisations sociales et des réformes engagées sur le marché du travail depuis plusieurs années.

Les pressions sur les coûts et les tensions inflationnistes ont été modérées, en dépit de la diminution du volant de ressources inemployées : le taux d'utilisation des capacités de production, les goulets d'étranglement et les difficultés de recrutement ont augmenté de façon sensible, mais demeurent néanmoins en deçà des niveaux atteints lors du pic conjoncturel précédent. Les hausses de salaire sont restées limitées grâce, en partie, à la modération observée par les partenaires sociaux en contrepartie de la réduction du temps de travail (dans le cadre du passage aux trente-cinq heures amorcé au début de l'an 2000). Bien que l'inflation sous-jacente soit *grosso modo* stable aux alentours de 1 %, la hausse des prix pétroliers a porté l'inflation globale à 2,3 % en septembre, ce qui a intensifié les appels à un nouveau relèvement des salaires, dans le secteur public en particulier.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec les pays membres. Une mission des services du FMI se rend sur place, recueille des renseignements économiques et financiers, et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques de leur pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui est soumis au Conseil d'administration. À l'issue de cet examen, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. La présente NIP présente les principaux points évoqués par le Conseil lors de ces discussions.

Sur le front des finances publiques, la France a affiché en 1999 un déficit 1,8 % du PIB, contre un objectif de 2,2 %. Pour l'essentiel, ce bon résultat s'explique par le meilleur rendement de l'impôt sur les sociétés. Le déficit des administrations publiques devrait être de 1,4 % du PIB en l'an 2000, compte tenu du surcroît de recettes annoncé en milieu d'année, ainsi que des réductions des taxes sur les produits pétroliers et des nouveaux dérapages des dépenses de santé. Fin août, le gouvernement a annoncé des réductions d'impôt représentant environ 1 ¼ % du PIB sur la période 2001-03. Les plus importantes, sur le plan macroéconomique et structurel, sont l'abaissement des taux applicables à toutes les tranches de l'impôt sur le revenu, l'allègement de la contribution sociale généralisée (taxe sur l'ensemble des revenus destinée au financement de la sécurité sociale) pour les revenus les plus modestes et la baisse de l'impôt sur les sociétés. Le projet de budget 2001, présenté à la fin de septembre, prévoit un déficit de 1 % du PIB, une réduction de la pression fiscale et, en conformité avec le programme de stabilité en cours, une progression des dépenses de 1,3 % en francs constants.

Les rapports sur l'observation des normes et codes (RONC) ont examiné le respect du Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques et du volet «politique financière» du Code de bonnes pratiques pour les politiques monétaire et financière.

Évaluation par le Conseil d'administration

Les administrateurs approuvent dans ses grandes lignes l'évaluation des services du FMI. Ils félicitent les autorités françaises des résultats économiques récents, qui se caractérisent par la poursuite d'une forte croissance de la production et de l'emploi, dans un contexte d'inflation faible et stable. Ils se félicitent en particulier de la vigueur des créations d'emploi et de la décreue rapide du taux de chômage qui en a résulté. Tout en relevant les risques conjoncturels que représentent la hausse des cours du pétrole et certains signes d'affaiblissement de la demande, les administrateurs estiment généralement que la reprise se poursuivra en 2001. Le caractère durable de la reprise dans un environnement extérieur qui pourrait être moins favorable dépendra, à leur avis, de la poursuite de la modération salariale et de la mise en œuvre de mesures de stimulation de l'offre.

À cet égard, les administrateurs félicitent les autorités d'avoir mené une politique économique favorable à la création d'emplois, essentiellement en allégeant les charges sociales sur les bas salaires, qui a soutenu la reprise. Pour entretenir une croissance durable, atténuer les risques inflationnistes inhérents à une expansion soutenue, et parer aux tensions démographiques qui se feront sentir dès 2005, les administrateurs exhortent les autorités à poursuivre résolument la réforme des marchés des produits et du travail et l'assainissement des finances publiques. Quelques administrateurs notent qu'il est important de promouvoir un consensus social pour assurer la réussite des réformes, ce qui pourrait nécessiter une démarche plus graduelle dans la mise en œuvre de réformes et le rééquilibrage budgétaire.

Les administrateurs notent la baisse continue du déficit des administrations publiques depuis quelques années et invitent les autorités à continuer dans cette voie afin de consolider les finances publiques avant que l'économie ne commence à subir l'impact du vieillissement démographique. Soulignant en particulier la lente amélioration du déficit corrigé des variations cycliques malgré la forte croissance observée ces dernières années, la plupart des administrateurs recommandent d'intensifier les efforts de réduction du déficit prévus dans le programme de stabilité pour 2001-2003. Ils estiment que la révision de l'objectif de déficit dans le projet de loi de finances 2001 constitue un pas dans cette direction; selon un certain nombre d'administrateurs, il est à la fois possible et souhaitable — sur la base des projections de croissance actuelles — d'équilibrer les finances publiques d'ici à 2002.

Les administrateurs s'accordent pour penser que l'amélioration des résultats économiques à long terme dépendra essentiellement d'une réduction sensible de la pression fiscale, actuellement élevée. Ils se réjouissent donc de l'importance accordée à cet objectif et de l'annonce d'un programme pluriannuel de réduction des impôts sur la période 2001-2003.

Saluant l'allègement de la pression fiscale globale, les administrateurs soulignent que les réductions d'impôt doivent être conçues de manière à obtenir un effet optimal sur l'offre. Ils notent avec satisfaction que plusieurs mesures annoncées récemment visent explicitement à renforcer les incitations au travail, et ils recommandent que cet objectif demeure prioritaire. Outre les réductions d'impôt, plusieurs administrateurs sont d'avis qu'il est nécessaire de simplifier et de rationaliser un système fiscal extrêmement complexe.

Par ailleurs — étant donné qu'il importe de continuer à réduire les déficits —, les administrateurs soulignent que les réductions d'impôt ne doivent pas faire négliger la maîtrise des dépenses publiques. En effet, l'assainissement à long terme des dépenses publiques dépend essentiellement de la maîtrise durable des dépenses. Le recours à des normes pluriannuelles de croissance des dépenses en francs constants est certes utile, mais il importera, pour assurer la crédibilité et l'efficacité de cette approche, d'en renforcer l'application, de mieux les respecter, d'éviter de les réviser à la hausse et d'assurer la continuité des programmes de stabilité.

Les administrateurs soulignent que l'efficacité de la maîtrise des dépenses à moyen terme dépendra des réformes du système de la santé, de la fonction publique et des régimes de retraite. Ils notent en particulier que les dépenses de santé demeurent une source préoccupante de dépassement budgétaire et que ces pressions seront aggravées par le vieillissement démographique. S'agissant de la fonction publique, les administrateurs estiment que la vague de retraites attendue au cours des dix prochaines années donnera aux autorités l'occasion de procéder à des réductions sélectives d'effectifs sans nuire à la grande qualité des administrations publiques. Ils notent que l'avenir du système de retraite demeure préoccupant. Des mesures ont certes été prises ou proposées en vue de réformer ce système, mais les administrateurs soulignent que des réformes plus fondamentales seront nécessaires pour en assurer la viabilité, y compris le relèvement de l'âge de la retraite (ou l'allongement de la période de cotisation) et la mise en place d'un régime de retraite complémentaire privé.

Les administrateurs notent la nécessité de réviser aussi bien les prestations que les prélèvements, car pour les bas salaires c'est principalement la perte des prestations sous condition de ressources et non une forte imposition du revenu qui décourage le retour à l'emploi. Ils recommandent que les programmes de soutien au revenu tels que le RMI soient recentrés sur une aide temporaire tout en encourageant le retour au travail. À cet égard, les administrateurs approuvent vivement le volet «réinsertion professionnelle» de la réforme de l'assurance chômage proposée par les partenaires sociaux, et mettent en garde contre les aspects de cette proposition susceptibles d'atténuer les incitations au travail et d'accroître les charges financières. Certains administrateurs préconisent la révision des programmes d'aide à l'emploi, eu égard à la vigueur du marché du travail.

Les administrateurs notent que le passage à la semaine des 35 heures s'est déroulé de façon relativement harmonieuse jusqu'à présent et se félicitent du renouveau du dialogue sur l'organisation du travail qu'elle a favorisé. Compte tenu des tensions sur le marché du travail, ils recommandent toutefois que cette réforme soit mise en œuvre avec souplesse. En particulier, afin de ne pas réduire davantage l'offre de main-d'œuvre, de nombreux administrateurs invitent vivement les autorités à assouplir les plafonds annuels d'heures supplémentaires. Ces administrateurs recommandent en outre d'accroître la marge de manœuvre des petites entreprises qui ont beaucoup moins de latitude pour réorganiser les pratiques de travail dans le cadre d'une semaine plus courte.

Les administrateurs saluent les progrès sensibles accomplis en matière de privatisation, tout en notant qu'une plus grande ouverture des principales industries de réseaux serait souhaitable. Ils notent par ailleurs que la bonne santé actuelle du secteur financier tient essentiellement à la reprise conjoncturelle de l'économie mondiale. Par conséquent, les administrateurs invitent vivement les banques à réduire leurs coûts et les autorités de contrôle à suivre avec vigilance l'évolution du provisionnement et du crédit pour faire en sorte que le secteur puisse faire face à un ralentissement de l'activité. Plusieurs administrateurs estiment qu'il est possible de libéraliser davantage le secteur financier, notamment pour ce qui a trait au système de taux d'intérêt réglementés et à l'interdiction de rémunérer les dépôts à vue, toujours en vigueur.

Les administrateurs se félicitent des travaux relatifs à l'observation par la France des Codes de bonnes pratiques du FMI. Ils se disent satisfaits des conclusions positives des rapports sur l'observation du *Code de bonnes pratiques en matière de transparence des finances publiques* — *Déclaration de principes*, et sur le volet «politique financière» du *Code de bonnes pratiques pour la transparence des politiques monétaire et financière*. Les administrateurs encouragent les autorités à accorder une grande attention aux principales recommandations de ces rapports.

Les administrateurs se déclarent satisfaits du niveau relativement élevé de l'aide publique au développement fournie par la France. Ils notent également que les statistiques économiques de la France sont généralement de bonne qualité, complètes, et diffusées à temps.

Il est prévu que les prochaines consultations au titre de l'article IV se tiennent au terme du cycle normal de douze mois.

Les Notes d'information à la presse (NIP) sont diffusées : i) à la demande de l'État membre, après la conclusion des consultations au titre de l'article IV, lorsque le pays intéressé souhaite que le public connaisse le point de vue du FMI — l'objectif est de renforcer la surveillance des politiques économiques des pays membres en améliorant la transparence de l'évaluation de ces politiques par le FMI; et ii) à la suite des discussions qui ont lieu au Conseil d'administration du FMI, et sur décision de celui-ci. À titre expérimental, le rapport sur les consultations au titre de l'article IV avec la France est aussi disponible.

France : indicateurs économiques

	1996	1997	1998	1999	2000 1/
Économie réelle (variation en pourcentage)					
PIB réel	1,5	2,3	3,4	2,9	3,3
Demande intérieure	0,9	0,8	3,8	2,9	3,1
IPC (moyenne annuelle)	2,1	1,3	0,7	0,6	1,9
Taux de chômage (pourcentage)	12,4	12,5	11,7	11,3	9,8
Épargne nationale brute (pourcentage du PIB)	18,7	19,7	19,9	21,5	22,1
Formation brute de capital (pourcentage du PIB)	17,4	17,1	17,2	18,8	19,0
Finances publiques (pourcentage du PIB)					
Solde de l'administration centrale	-3,7	-3,6	-3,0	-2,5	-2,3
Solde des administrations publiques	-4,1	-3,0	-2,7	-1,8	-1,4
Dette publique	57,1	59,3	59,7	58,9	58,1
Monnaie et taux d'intérêt					
M3 (en fin d'année, variation en pourcentage) ²	-3,5	1,6	4,3	7,3	4,6
Taux du marché monétaire (en pourcentage) ³	3,8	3,3	3,4	2,9	4,3
Rendement des obligations d'État (en pourcentage) ³	6,3	5,6	4,7	4,7	5,5
Balance des paiements (pourcentage du PIB)					
Balance commerciale (pourcentage du PIB)	1,0	2,0	1,8	1,4	0,5
Solde extérieur courant (pourcentage du PIB)	1,3	2,8	2,7	2,7	2,3
Réserves officielles (milliards de dollars) ⁴	26,8	30,9	44,3	39,7	39,6
Taux de change					
Régime de change		Membre de la zone euro ⁵			
Taux de change effectif nominal (1995= 100) ⁶	99,9	96,7	97,2	95,6	93,1
Taux de change effectif réel (1995 = 100) ^{6,7}	96,6	92,3	90,8	90,9	85,2

Sources :

1/ Projections des services du FMI, sauf indication contraire.

2/ Juin 2000.

3/ Juillet 2000

4/ Or non compris, juin 2000; depuis 1999, définition de l'eurosystème.

5/ Le taux de conversion du franc en euro a été fixé irrévocablement le 1^{er} janvier 1999, mais la valeur de change externe de l'euro est déterminée par le marché. Le franc restera en circulation jusqu'en 2002, date à laquelle des billets et pièces en euro seront émis.

6/ Juillet 2000.

7/ Sur la base des coûts unitaires relatifs normalisés de la main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier.